Sports et Jeux

CYCLISME

A Avion. — Une course vélocipédique est organisée pour le dimanche 11 juin, sur un parcours de 80 kilomètres. Sotteville frères de prix en espèces. Les inscriptions, moyennant un droit de 1 fr. 50, sont reçues chez M. Lefay, rue Gambetta.

CONCOURS DE COQS

A Lille. — Dimanche 3 juin, chez Delaysser, Faubourg-des-Postes, arrêt tramway du sud D, grand concours de petits coqs. 30 pour 100. Un deux gagnant 50 francs ; deux cogs gagnants 100 francs. 250 francs de prix.

Noms des sociétés participant : 1. Rasset, de Steels ; 2. Lilo, de Lens ; 3. Le Cheval Volant, La Madeleine ; 4. Delsaut, de Wasquehal ; 5. Tourlinck, de Lens ; 6. Bourgeois, d'Annœullin ; 7. Le Mouchet, de La Madeleine ; 8. Debonnaire, de Provin ; 9. Les 6 frères de Marquette ; 10. Surmont, de Bondues et Guingand, de Lens ; 11. Crépin, de Sainghin ; 12. Bouché d'Or, de Lens ; 13. Les Trois Amis, d'Orgnies ; 14. Les Amis, de Ronchin ; 15. La Transversale, Sechin ; 16. Lefèvre, Thumesnil ; 17. Les Fils de Chance, d'Orgnies ; 18. La Jambe de Bois, de Ronchin ; 19. France-Balteuse, de Sainghin.

Mise au parc à 4 heures précises.

A Lille. — Mercredi 8 juin, parc Théo, près de la gare, à 2 pour 500 francs. M. Masurel, de Roubaix, contre Lille et Bouvaing. Mise au parc à 3 heures.

A Avelghem. — Etaminet Demarne, 9 juin, combat contre Martinart.

A Lens. — Un concours de coqs aura lieu le dimanche 5 juin, chez M. Arthur Fontaine, rue de l'Hôpital, à Lens. — 5 pour 35. Pesage des coqs à 5 heures.

POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAÎCHIR
Immédiatement et agréablement
PRENEZ
du BANYULS-TRILLES à L'EAU
C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ PAR EXCELLENCE
DEMANDER
un TRILLES à L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille

CHEMINS DE FER BELGES

Afin de faciliter les Excursions vers la Belgique et à l'Exposition Universelle de Bruxelles, un "Guide illustré" de 80 gravures, indiquant les combinaisons les moins coûteuses, décrivant les Villes et Curiosités, est publié par l'Agence des Chemins de fer Belges, 63, Rue Le Peletier à Paris. Envoi franco contre 75 centimes en timbres ou mandat-carte. Joindre carte de Belgique et Plans de villes joints gratis au volume. — Notice envoyée sur demande.

BULLETIN THEATRAL
Musical et Orphéonique

LE PRIX DE ROME

Le jugement du concours d'essai pour le Grand Prix de Rome de composition musicale a été rendu. Voici les noms des six candidats admis à l'épreuve définitive :

MM. Marc-Delphas, Perez, Petit, Gallon, Flament, Delvincourt, Wider et Migeon.

Ces candidats sont priés de se tenir prêts quelques jours, au Château de Compiègne, où ils recevront un ordre.

M. Pierlron, le compositeur bien connu, vient de prendre la directoire de la célèbre Ecole Normandeyer, en remplacement de M. Gustave Lefèvre, décédé.

JEUNES SOLDATS MUSICIENS

Rappelons que les jeunes gens qui ont obtenu le *Brevet d'aptitude militaire* avant l'incorporation, ont l'avantage de choisir leur corps d'affectation parmi les corps stationnés dans la région de domicile et parmi ceux affectés par le mode de recrutement dont ils relèvent.

Les jeunes gens musiciens qui seront incorporés avec leur classe en octobre prochain, s'ils désirent obtenir le brevet d'aptitude et par suite être nommés musiciens dès qu'ils sont reconnus mobilisables, doivent adresser leur demande avant le 30 juin, au commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent. Ils subiront un examen comprenant des épreuves de marche de tir, de gymnastique, de topographie, notions élémentaires d'hygiène et soins corporels.

Ceux qui désirent être tambours, clairons ou trompettes subiront une épreuve spéciale sur les batteries ou sonneries réglementaires.

Ceux qui désirent être classés musiciens subiront une épreuve spéciale comprenant : exécution de gammes dans tous les tons et exécution d'un morceau au choix du candidat, épreuve de lecture vocale.

Les jeunes gens musiciens qui doivent être incorporés dans l'armée doivent avoir soin immédiatement après la connaît de recrutement, d'adresser au commandant de recrutement un certificat indiquant la musique dont ils font partie, s'ils conviennent la musique vocale ou instrumentale, l'instrument dont ils jouent (bois ou cuivre), la partie qu'ils peuvent exécuter, etc.

Ce certificat est signé du chef de musique ou professeur et visé par le maire.

Les jeunes gens ainsi signalés sont affectés aux corps des différentes armes, d'après les indications données dans les circulaires annuelles de répartition.

Ceux susceptibles de faire des musiciens sont dirigés sur la portion principale du corps. Au cas appelé, titulaire du brevet d'aptitude militaire, n'est affecté aux corps de troupes coloniales. Ils sont tous placés à la portion principale des corps choisis par eux.

Le certificat ci-dessus sert aux commandants de recrutement pour indiquer avec soin sur le livret matricule si le jeune homme exerce la profession de musicien ou s'il connaît la musique vocale seulement ou la musique instrumentale, ou enfin s'il fait partie d'une musique ou d'une fanfare municipale.

Un de nos aimables correspondants nous demande où doivent nous conduire les *primes en espèces* accordées par le jugement des Comités du Concours ?

Cavalle Lillois. — Belle et nombreuse assistance à la réunion du mercredi 1er juin.

On commence à savoir qu'il y a quelques beaux morceaux à jouer aux séances récréatives de notre société lilloise patriotique.

Le suisse jugent : « Bel morceau d'amour » nous a vite une histoire simple et touchante, remplie par Pistolette, Lalbo et Tanche chantant le Quatre et le Fin du Monde. Brochette nous donne la traduction en patois d'une scène du Chemineur, Bouchotte, Dorchette.

Se font applaudir aussi : Fournier, Menez, Pistin.

La séance se termine par la comédie : « Monsieur Lerique », de F. Dupont.

Au cours, le président du bureau avait rappelé en quelques paroles émues, le souvenir du regretté J. Holleur, dont c'était le Bout de l'Ac tout dernièrement.

Les auditeurs se retirèrent enchantés de cette soirée, en promettant de revenir à la prochaine, dont nous reparlerons.

PROGRAMME DES SPECTACLES

KURSAAL

Ce soir, à 3 heures ½, et demain dimanche, matinée, à 3 heures, et soirée à 8 h. ½, le plus grand succès de l'année du théâtre de Cluny : *Le Colonel Ronchonal*, vaudeville en 3 actes, joué par tous les créateurs. Le spectacle commencera par : *Dupognon Candidat*, vaudeville en un acte.

T. L. j. Claëma Gretis aux Galeries Lilloises. 7200

Brasserie Bellevue (Salons des Familles), place du Théâtre, Lille. — Nouvelle programme, J. van Calbert, directeur-propriétaire. — Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures ; soirée, à 8 h. ½ : Spectacle-Concert.

Grand Music-Hall
Nombreuses attractions

Orchestre complet sous la direction de M. O. Lilau.

Entrée libre en semaine. — Dimanche et fêtes, adres 0 fr. 50. 8040

Casino Fathé (rue Esquermoise). — Nouveau programme de ce soir à 8 h. 3/4 : *Partie dramatique : Captivire, aventurier ; alchimiste et magicien*, énigme historique en 20 tableaux. — Le *Gros Pécule de la petite Marine*, par M. Hubert Schlitz. — Le *Messager de Notre-Dame*.

Partie comique : M. Max Linder dans *Une Rude de Mort*. — M. Prince dans la *Noce au Village*. — *Un Monsieur dans un médaillon*. — *Le Commissaire est mélomane*.

BRIMBORIONS

5 juin. — Vauban-Lille, Primesnil, Grébon, Plouty.
12 juin. — Demesnil, Tiphon.
19 juin. — Saint-Cour-Lille, Wattrelos, Wavrin, Bondues, Emmetières-Wepres, Lambersart.
26 juin. — Saint-Etienne-Lille, Gondecourt, Saint-en-Ostrevent, Orvin, Mons-en-Barœul, Marquette, Hilles, Linselles, Loomes, Lesquin.

PARIS Hôtel Rochry, 13, rue Rochry, près Gare du Nord. Confort moderne. Restaurant. Chambres dep. 3 fr. 50. Repas à vol. Spécial 5505

FORCE VIRILE Indispensable à tout âge et à tout homme affaibli par excès, surmenage et insuffisance de l'appareil sexuel. Notice envoyée franco sur demande. 6775

Cours et Conférences

Ecole subdivisionnaire d'instruction militaire de Lille

Dimanche 3 juin, exercice pratique sur le Champ de Mars : « La compagnie dans le bataillon », de 8 heures à 11 heures.

COURS DE STENOGRAPHIE

Ecole Supérieure Pratique de Commerce et d'Industrie, 38, rue Nicolas-Leblanc, Lille. — Ouverture, de 10 à 11 heures ½, cours de perfectionnement réservé aux élèves connaissant théoriquement le système Prévost-Delaunay : Professeur, M. Georges Poulet.

Cour de pratique commerciale à la même heure : Professeur, M. Pierre Blasse.

Société Industrielle du Nord de la France

Concours de dessin industriel. — Le concours aura lieu ex-aequo dimanche 3 juillet, à 3 heures. Ce concours est divisé en 4 catégories qui s'adressent aux chargés aux employés, élèves à enseignement secondaire, élèves enseignement supérieur, ouvriers.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 juin. Le programme sera envoyé sur leur demande adressée au Secrétariat de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

Concours d'art appliqué à l'industrie. — La Société Industrielle annonce que le concours d'art appliqué à l'industrie créé pour les élèves des écoles et cours publics de la région, ayant moins de 21 ans, est fixé au 20 juin. Le concours portera sur une composition de grès céramé. Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 juin. Demander le programme spécial au Secrétariat de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

NOS PRIMES

Par suite d'une entente avec un Editeur Parisien, nous sommes heureux de pouvoir mettre à la disposition de nos lecteurs un certain nombre de beaux volumes magnifiquement brochés, couverture carton toile.

Ces beaux romans, issus de la plume de l'écrivain bien connu, René d'Anjou, sont abandonnés pour 6 fr. 60 aux lecteurs du Progrès du Nord et de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing qui se présenteront chez nos dépositaires, munis d'un numéro du journal contenant l'annonce des primes suivantes :

1° COUR DE FRANCE.
2° MAITRE APRES DIEU.
3° L'HEURE DU BONHEUR.
4° MAITRE DE LA CHANCE.
5° INTRIGUE AMOUREUSE.
6° L'ALCHIMISTE FEDOR.
7° LE PARDON D'OUTRE-TOMBE.

Le nombre de ces primes étant limité, prière de les demander de suite à nos vendeurs.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit au nom

H. L. D. S. — La feuille pour laquelle je n'ai pas répondu à la question que vous me faites a été supprimée, lorsque j'ai pu, j'ai répondu qu'elle ne m'est pas arrivée. Si les lecteurs du *Progrès du Nord* ne s'adressent à eux de questions touchant le droit usuel, leurs lettres à Maître D., 27, rue de Bellevue, au journal le *Progrès du Nord*, ils seraient bien plus vite renseignés ; ils préfèrent écrire à lui ou le rédacteur, parfois au rédacteur en chef, d'où des retards et parfois, du comte des remboursements des portes de lettres.

— Pour pouvoir être avoué, il faut : 1° Justifier par un certificat du maire de son domicile qu'on ne se trouve dans aucun des cas de suspension ou de privation des droits civils et politiques qui empêchent d'exercer une fonction publique ; 2° Avoir satisfait aux lois du recrutement ; 3° Etre âgé de 25 ans accomplis ; 4° Produire un certificat de capacité délivré par la Chambre des Avoués du Tribunal près duquel on veut exercer, un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire du domicile du candidat, un certificat de capacité obtenu après examen dans une Faculté de droit, ou le diplôme de bachelier ou de licencié en droit ; 5° Justifier de cinq années de clerkature dans une étude d'avoué (trois années suffisent pour les licenciés) ; 6° Produire le brevet pour lequel le titulaire démissionnaire ses ayants cause. Avant d'être admis à l'exercice de ses fonctions, l'avoué doit verser un cautionnement dont l'importance varie suivant les tarifs annexés à la loi du 25 avril 1816. En résumé, les conditions normales, par suite de la réception du baccalauréat ou de la licence en droit suivent la possession du diplôme de bachelier d'autre part, la confection d'un certificat spécial délivré par une Faculté de droit permit ouvrir une voie détournée. Il faut, dans tous les cas, prendre le conseil d'un Avoué ou d'un Notaire particulier, lorsque on veut se lancer dans la carrière. Il est bien entendu que ces conditions ne sont pas rétroactives.

T. S. — Le Président du Tribunal civil d'ici est chargé que pour la légalisation des signatures des extraits des actes de l'état civil et des actes administratifs qui dépend leur signature du greffe de leur tribunal ; il ne peut légaliser des signatures non déposées et qu'il ne saurait pas la légalisation d'une signature dans laquelle le tribunal est absent ; le greffier du tribunal est absent et les quantités de signature. Les actes signés sont la signature de leurs adjoints.

Lecteur depuis vingt ans. — 1° Le [illegible] quelqu'un en détention, il faut pouvoir prouver l'existence des faits qui [illegible] 2° Un moyen quelconque le mode de preuve [illegible] est évidemment admis ; 3° Un témoin [illegible] il est seul, [illegible] à la suite de [illegible] [illegible] ne peut pas être reprochable [illegible] 4° Le Tribunal compétent est [illegible] 5° Le domicile du défendeur [illegible] 6° Le Tribunal compétent est [illegible] une règle générale qui exceptions indiquées par [illegible]

Maître D.

Affaires diverses

L. V. — A la mairie pour les transports d'après [illegible] vous n'avez rien payé.

Le Forum.

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales. — La publicité en masse, la [illegible] marque en France, [illegible] ? Vous le saurez en lisant l'admirable article publié par Emile Faguet dans Les Annales. Le même numéro contient de très curieux articles sur [illegible] vie et la vie sentimentale de Sainte-Beuve, par Saint-Séna, AIM, de Fouscaud, [illegible] Doux, Adolphe Brisset ; de délicieux souvenirs d'Henri Lavedan sur François Coppée, dont le vieux poète, dans son cabinet encombré de [illegible] vie ; par Abel Bonnard, [illegible] étude sur la tuberculose par le docteur [illegible] vient de mourir, etc.

En vente partout. 25 centimes.

Lire dans le numéro du Journal de l'Industrie, le texte illustré des conférences suivantes :

« Le Bouillant Achille », par M. Jean Richepin.
— « Le Ménage Savart », par M. Adolphe Brisson. — « Amour Sacrée », par M. Valbert Dorbon. — « Deux Vieux », par M. Bourgeot-Dumesnil.

Cette publication est indispensable aux lecteurs des « Jeunes filles qui peuvent avoir [illegible] » et aux [illegible] qui veulent [illegible] les [illegible] [illegible]

En vente partout : 25 centimes.

CALENDRIER

Samedi 4 Juin 1910. — 155 jour de l'année.

Soleil : Lever à 3 heures 41 ; coucher à 7 heures 32.

Lune : Lever à 3 heures 32 ; coucher à 4 h. 46. 24e jour de la lune.

La durée du jour est en augmentation de une minute sur la veille.

Temps probable. — Le temps va rester chaud ; des orages seraient encore probables.

Feuilleton du 4 Juin 1910 N° 22

La Conquête de Paris

PAR CAMILLE DERANS

Martha ne vouait pas au lendemain l'exécution de ce projet. Deux heures après, on l'introduisait auprès de M. Mourawieff à qui elle adressait questions sur questions.

— Mon Dieu, mademoiselle, répondit le jeune diplomate, je vous avouerai que nous sommes tout juste aussi ignorants que vous, à l'ambassade, sur le point que vous voulez éclaircir.

— Je croyais pourtant, monsieur, qu'aucun sujet russe ne pouvait quitter l'empire sans passeport, en sorte qu'on était toujours fixé sur la moralité, la situation de fortune et l'état civil de tous les Moscovites présents à Paris.

— Ce que vous me dites là est parfaitement exact. Mais il y a certaines catégories de gens qui échappent à notre contrôle.

— Lesquelles ?

— Celle des malfaiteurs, par exemple, qui n'ont pas demandé la permission de voyager et qui se sont échappés de notre pays après avoir commis quelque méfait dans des cains ignorés de la Russie.

— Est-ce que vous pensez que M. de Maisz...

— Je ne dis pas cela. M. de Maisz n'est pas sur la liste des sujets de tsar qui ont la permission de séjourner à Paris. Mais il est probablement en règle avec sa conscience et avec les lois tout de même.

— Comment ?

— Pui-être ces parents ont-ils quitté la Russie quand il était tout petit, à une époque même où il n'était pas né. Dans ces deux cas, sa personnalité nous échappe totalement. Mais quel grand intérêt avez-vous à être fixé sur l'identité du baron ?

Martha, en quelques mots, mit le comte de Mourawieff au courant de ce qui lui était arrivé en Russie. Sans nommer Ugaroff, elle lui conta l'incident relatif à cet officier et comment celui-ci, pour se soustraire à une punition sévère, lui avait révélé l'action secrète dans toute cette affaire d'un certain Johann Muller.

— A défaut de notes sur le baron de Meinz, reprit la chanteuse, pouvez-vous me renseigner sur ce Johann Muller ?

— Mon Dieu, mademoiselle, répondit le secrétaire d'ambassade, c'est comme si vous demandiez à un préfet français de vous renseigner sur un certain Pierre Martin.

— Ah ! pourquoi ? je ne comprends pas très bien.

— Le nom de Muller, quoique allemand, ou peut-être parce qu'il est allemand, ajouta Mourawieff avec un sourire, est aussi commun en Russie que celui de Martin en France. Muller ! Tout le monde s'appelle Muller en Allemagne, et comme les Allemands ont débordé dans notre pays, on trouve une infinité de Muller dans nos grandes villes moscovites.

— Alors, vous ne connaissez personne de ce nom ?

— Je connais au contraire cinquante Muller et c'est trop pour pouvoir vous éclairer sur votre Johann à vous.

— Il semble, dit alors Martha, que ce qui serait simple dans toute autre affaire devre s'embrouiller et se compliquer en ce qui me concerne. Il est curieux que justement cet homme porte un nom extrêmement répandu.

— Cela n'est pas une raison, reprit le comte, pour que nous ne cherchions pas à découvrir tout de même ce Johann Muller et je vais essayer avec vous.

M. de Mourawieff fit apporter un registre. Après l'avoir feuilleté pendant dix secondes, le secrétaire d'ambassade mit le doigt au milieu d'une page et montra successivement trois lignes à Mlle Verzini.

— Tenez, mademoiselle, dit-il, voici parmi les Muller de Russie en ce moment à Paris trois Johann Muller.

L'un d'eux est le fils d'un pope du gouvernement de Jaroslaw. Il n'a point de permission de séjour et nous le soupçonnons vaguement de nihilisme.

— C'est peut-être celui-là.

— Au cas où il serait prouvé que c'est là votre Johann Muller, il faudrait arrêter tout de suite l'officier dont vous m'avez parlé ?

— Et que vous ne connaissez pas ?

— Non. Mais que nous serions donc nos mains en vingt-quatre heures. Du reste, la peur qu'il a eu d'être compromis pourrait bien être un indice. Il faudra creuser ça.

— Que fait ce Muller à Paris ?

— Il étudie beaucoup et donne des leçons.

— Pauvre ?

— Certainement.

— Alors ce n'est point celui que je cherche, car le mien a soudoyé Titcheff et Polski.

— En ce cas, passons au second Muller. Celui-là est connu de toute la Russie.

— Pourquoi ?

— C'est un bandit célèbre.

— Qu'a-t-il donc fait ? C'est peut-être le mien.

— Il était employé à la ferme des eaux-de-vie dans un grand village près de Riga lorsqu'il obtint d'être envoyé dans une petite ville du centre de la grande Russie. A trente ou quarante verstes de cette petite ville existait une jeune fille de seize ans extrêmement riche, quoique de petite noblesse. Nadèje Markoff était en outre orpheline et dépendait d'un tuteur qui habitait Pétersbourg. Johann Muller se mit en tête d'épouser Nadèje. Il était, dit-on, assez bien tourné, agréable de figure et fort capable d'enjôler une jolie fille. Malgré tous ces dons naturels, Johann Muller ne parvint pourtant pas à plaire. La jeune fille avait pour lui une aversion incurmontable et il fut battu fort énergiquement. Sur ce entre! alors, le tuteur de Mlle Markoff de ruina complètement un jeu et tomba dans une misère noire.

— On joue donc beaucoup en Russie ? demanda Martha.

— C'est le pays du monde, mademoiselle, où l'on boit le plus d'eau-de-vie et où les jeux de hasard ont le plus de dévots.

— Continuez. Il me semble que j'écoute un roman.

— Ce fut, en effet, un terrible roman. Quand Muller apprit le déconfiture du tuteur — ce dernier se nommait Walissoff — il se rendit à Pétersbourg et lui proposa un pacte. Walissoff devait consentir au mariage de Nadèje avec Muller, et en retour, Johann, aussitôt marié, vendrait les immenses domaines de Mlle Markoff et donnerait la moitié du prix à son complicé.

— Mais, interrompit Martha, ce Walissoff ne pouvait-il aller vivre tranquillement auprès de sa pupille et jouir encore d'une existence convenable ?

— Certainement, mais il n'avait pas acquitté toutes ces dettes de jeu, et pas il espérait recommencer sa fortune dissipée. La passion du jeu ne se discute pas, d'ailleurs, reprit le comte de Mourawieff. Dès que Johann Muller eut le consentement écrit de Walissoff, il revint auprès de Nadèje, commença autour d'elle tous ceux qu'on pouvait acheter, lorsque les autres, par ruse moyens, à s'éloigner, et déclara nettement à la jeune fille qu'elle est à l'épouser. Fièrement, Mlle Markoff répondit qu'elle aimait mieux mourir.

— Soit, répondit Muller, et tirant un pistolet de sa poche, il lui en appliqua le canon sur la poitrine en disant : Vous serez une femme ou vous mourrez.

— Pauvre enfant !

— Vous avez compris, mademoiselle, ce qui arriva. Nadèje eut peur. Elle demanda un sursis pour s'habituer à l'idée d'épouser Johann.

— Pas une minute, répondit Muller. Dites-moi ou non sur l'heure. Seulement n'oubliez pas que « non » — c'est la mort. Elle consentit. Puis elle se révolta et retira son consentement. Mais épouvantée par des nouvelles menaces et se sentant tout à coup enveloppée d'ennemis, elle consentit encore. Johann Muller fit hâter les préparatifs de mariage qui devait avoir lieu dans la chapelle du château. Walissoff arriva huit jours pour assister à la cérémonie. On avait avisé à Nadèje que si devait le gage de notre nuit de dire oui, elle serait tuée à l'instant. La pauvre enfant avait écrit à un de ses cousins qui servait dans le Caucase et se faisait forte de tout retarder jusqu'à ce qu'il arrivât. Mais les deux misérables devinrent son espérance et on la conduisit à l'autel six jours avant l'époque fixée.

— Et la pauvre Nadèje se tâtons marier !

— Oui. Mais son cousin arriva quelques heures après la cérémonie et quoique Johann Muller eût tout préparé pour vendre les biens de la famille Markoff en moins de deux jours, il n'avait pas encore eu le temps de dépouiller sa femme. Nicolas Wolefoff — c'était le nom du cousin — était un brave et charmant soldat qui avait conquis ses grades à la pointe de son épée. Dès qu'il eut fait, il prendre Wolefoff et Johann Muller, les mit dans une voiture fermée à clef, puis il les emmena à Saint-Pétersbourg. Nadèje était du voyage. Le coup d'autorité, un peu hardi, eut les résultats désirés. Le [illegible] ne [illegible] [illegible] les [illegible] offres [illegible] pour briser leur prison ambulante et [illegible] au milieu de la seconde nuit, [illegible] et la cousine arrivèrent donc seuls à Pétersbourg et portèrent leur plainte aux pieds de l'empereur. Le mariage de la jeune fille [illegible] [illegible]

— Et les deux misérables ?

— Les deux misérables [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

— Et vous avez eu [illegible] [illegible] est à Paris ?

— On l'affirme. Seulement, si le vieux [illegible] [illegible] [illegible]